

Mairie de GOUY-SAINT-ANDRE

oooooooo

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2008

En prélude à l'examen de l'ordre du jour, le maire invite l'assemblée à avoir une pensée pour les trois concitoyens récemment décédés, à savoir Mme Henriette EVRARD, Mme Jeanine LEROY et M. Augustin TRUNET qui fut conseiller municipal et membre du C.C.A.S. pendant de nombreuses années. Puis le maire remercie les signaleurs qui ont permis le bon déroulement de la Ronde cycliste des 7 Vallées. Il signale que la course cycliste dite « Cantonale » aura lieu le dimanche 07 septembre.

Etude de la couverture ADSL :

L'étude réalisée sur le territoire de la CCVCA montre que 2 communes ne sont pas du tout desservies en haut débit : Marenla et Saulchoy. Beaucoup parmi les autres le sont presque entièrement comme Gouy où seul le hameau de St-André n'a pas de couverture ADSL. Des solutions techniques existeraient afin de résorber les zones d'ombres, notamment par l'implantation de relais NRA. L'étude en cours en précisera le coût (conséquent) et les travaux seront à la charge de la CCVCA qui va prendre la compétence « communications électroniques ».

Transfert de la compétence « TICE » à la CCVCA :

Lors de sa séance du 29.02.2008, le conseil communautaire a décidé de prendre la compétence en matière de « communications électroniques d'intérêt communautaire ». A ce titre, la CCVCA prendra en charge la création, le cas échéant l'acquisition, la gestion et l'exploitation de réseaux et services de communications électroniques d'intérêt communautaire. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification statutaire proposée

Fête nationale du 14 juillet : (programme distribué dans toute la commune)

Centre de loisirs 2008 :

Fabrice DELCUSE précise que, compte tenu de l'âge et du nombre d'enfants, il sera nécessaire, afin de se conformer à la réglementation en vigueur, de recruter une directrice et 4 animateurs. Outre la directrice, Mlle Cathy DESEILLE, les 4 animateurs seront Milles MARIETTE Faustine, DUFOUR Alexandra, MM. BAILLY Thomas, LEMASLE Florian, tous titulaires ou stagiaires BAFA. M. le Maire prendra les arrêtés nécessaires.

D'autre part, le Conseil fixe ainsi qu'il suit le forfait journalier de rémunération 2008 pour le personnel d'encadrement (+ 3 % environ par rapport à 2007) :

- directrice : 54,00 €
- animateur titulaire B.A.F.A. : 45,90 €
- animateur stagiaire B.A.F.A. : 43,49 €

Primes : Des périodes de camping sont prévues pendant lesquelles les animateurs ont en charge les enfants toute la journée. Le Conseil décide de leur allouer une prime journalière de 25,00 €. D'autre part, une prime de 40,00 € brut sera accordée aux encadrants pour le temps passé à la préparation du centre et au rangement du matériel en fin de centre.

Informatisation de la bibliothèque municipale :

Un crédit de 4 000 € a été prévu pour cette informatisation. Des devis ont été sollicités auprès de 4 entreprises. Après avoir obtenu l'avis d'un responsable de la médiathèque départementale, la commission prévoit d'acquérir le matériel suivant proposé par la Sté Micro Bib :

- un ordinateur de bureau, à l'accueil au rez-de-chaussée servant à la gestion des prêts d'ouvrages
- un ordinateur portable servant à l'enregistrement des ouvrages, et notamment ceux présentés à l'étage.

Ces éléments de base sont à compléter par l'achat d'un logiciel de gestion, d'une scannette, d'une imprimante et de différents périphériques. Sont également compris dans le devis une journée de formation sur site pour 4 personnes, une maintenance annuelle (½ tarif la première année), un lot de consommables.

Le montant total du devis est de 4 811,43 € HT (5 754,46 € TTC).

Le conseil municipal décide d'acquérir le matériel ci-dessus auprès de la Sté Micro Bib.

D'autre part, le maire précise qu'il est possible de solliciter une subvention dans le cadre des fonds parlementaires auprès de notre député. Un dossier sera donc établi en ce sens. Une autre subvention de 20% (sur l'ensemble du matériel) pourra être également obtenue auprès du Conseil Général.

Fonctionnement de l'O.T.S.J. :

Suite aux débats menés lors de l'assemblée générale annuelle de cet organisme qui intervient, entre autres, au sein de notre école publique et dont l'un des éducateurs encadre notre école de sport le mercredi après-midi, il apparaît que, pour équilibrer le prochain budget, il sera nécessaire d'augmenter de manière conséquente les participations des communes et des associations. Actuellement, les prestations à l'école (en temps scolaire) sont gratuites pour la commune. Pour l'école de sports, la participation annuelle de la commune est de 150 €.

Associations de la commune :

M. le maire expose au conseil qu'il a récemment reçu des services de la sous-préfecture la copie des récépissés de déclaration de deux nouvelles associations, à savoir :

- « Gouy Horizon », déclarée le 26/05/08, siège social au 20, Rue de Campagne
- « Les Compagnons d'Art », déclarée le 05/06/08, siège social au 14, Rue du Canada.

La subvention annuelle de la commune ne sera accordée aux nouvelles associations créées ou à venir qu'au bout d'un an d'existence légale, ce qui permettra la production d'un rapport d'activité ou la présentation d'un programme annuel. D'une manière générale, dans le prochain budget, le mode de calcul des subventions aux associations va changer. Il sera demandé aux présidents de faire connaître leurs besoins en fonction de leur bilan de l'année précédente et de leur projet pour l'année nouvelle.

Point sur les travaux et chantiers en cours :

A - Lotissement « Résidence de la prairie » : Le maire informe le conseil que le géomètre vient de déposer une demande de permis d'aménager pour ce lotissement (24 lots d'environ 800 m² chacun). Si aucune pièce complémentaire n'est sollicitée, l'arrêté préfectoral pourrait être délivré en septembre, la première tranche de travaux de voirie et réseaux pourrait débuter à la fin de l'hiver. La vente de parcelles pourrait ensuite commencer.

B - Travaux de voirie Rue de Beurain : Après la réalisation des travaux d'assainissement, la reprise du chantier doit intervenir début juillet pour la partie voirie (borduration, chaussée, trottoirs). Comme cela était prévu, le coût de la 1ère tranche de travaux a été réévalué de 3,73% suite au report du chantier. Le surcoût total pour l'ensemble du programme sera d'environ 5 000 €.

La subvention DGE vient de nous être accordée au taux de 20% du montant H.T. du devis, soit 30 000 €.

C - Chantier « gaz » : La fin des travaux est prévue pour le 14 juillet avec la remise en état de la voirie ou des trottoirs à l'identique.

D - Marché de travaux d'entretien de voirie : Les travaux d'entretien de voirie (prévus au BP en fonctionnement) seront réalisés prochainement. Cette année sont prévus le goudronnage de la Rue du Bois de Morval et les réparations Rue de la Hermonne. Une consultation a été lancée et 4 entreprises ont répondu.

E - Salle Rue Attagnant : Le chantier progresse et arrive bientôt au stade des finitions. Il reste à effectuer les peintures intérieures et quelques derniers travaux de maçonnerie.

Questions diverses :

A - Adhésion à la Fondation du Patrimoine : Le conseil municipal décide de reconduire pour l'année cours l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine, organisme qui était intervenu lors des aides au financement des travaux à l'église. Montant de l'adhésion : 50 €.

B - Indemnités du receveur municipal : Le conseil renouvelle au taux précédemment accordé, à M. Pascal TAVERNE, receveur municipal, ses indemnités de conseil et de confection de documents budgétaires.

Extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

